



## CHARTRE DES ITINERAIRES « RANDO EN JOËLETTE »

### LA DEMARCHE

Les itinéraires « Rando en joëlette » sont le résultat d'une démarche **de développement et de promotion de l'offre de randonnée en direction des personnes en situation de handicap.**

Dans le cadre d'un projet pilote soutenu par l'Europe, le Conseil Général des Pyrénées Orientales et la Région Languedoc Roussillon, un diagnostic analysant les différents paramètres spécifiques à la randonnée en joëlette a été réalisé par l'association NATAPH.

Ce diagnostic a permis la mise en place d'une grille de détermination et d'analyse des critères entrant en jeu pour définir la possibilité ou non pour un sentier de randonnée d'être utilisé dans le cadre d'une pratique de la randonnée en joëlette.

### ITINERAIRES « RANDO EN JOËLETTE »

Les itinéraires « Rando en joëlette » sont des itinéraires référencés praticables en joëlette.

Ils sont classés selon un système de cotation correspondant aux spécificités de la pratique de la randonnée en joëlette.

Chaque itinéraire est détaillé dans une fiche technique téléchargeable gratuitement sur le site de l'association NATAPH [www.rando-handicap.com](http://www.rando-handicap.com).

### CRITERES DE REFERENCEMENT DES ITINERAIRES « RANDO EN JOËLETTE »

#### PRATICABILITE PAR UNE JOËLETTE

Les itinéraires référencés mettent à l'honneur les nombreux itinéraires de randonnée dont la configuration permet d'être pratiqués en joëlette. Ils prennent en compte la grande capacité « tout terrain » de la joëlette qui peut emprunter des pistes forestières, mais également de nombreux chemins et sentiers. Chaque itinéraire a été repéré et analysé en détail afin d'éliminer les itinéraires présentant des obstacles infranchissables ou ceux dont le rapport « difficultés techniques/passages roulants » n'est pas favorable.

## PANEL D'ITINERAIRES DE LONGUEUR ET DE DIFFICULTE VARIABLES

Balade tranquille permettant aux débutants de s'initier, randonnée à la journée de difficulté moyenne, ou itinéraire plus sportif pour les pratiquants aguerris : quelque soit son niveau de pratique de la joëlette, chacun y trouvera son compte.

Certains itinéraires sur deux jours avec nuit en refuge peuvent également être proposés.

## BEAUTE DE PARCOURS, INTERET PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La diversité paysagère ainsi que l'intérêt naturel et culturel sont des critères qui contribuent au plaisir de la randonnée. Dans le choix des itinéraires, ces éléments ont été pris en compte, et dans chaque fiche itinéraire, vous retrouverez un encart « patrimoine et environnement » qui vous apportera des informations pour mieux comprendre les lieux.

## ENTRETIEN REGULIER ET BALISAGE

Les itinéraires « Rando en joëlette » sont inscrits au PDIPR (Plan Département des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) ou considérés comme en faisant partie par le Conseil Général du département concerné. Ils relèvent d'un référencement par la FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) ou par une Communauté de Communes. Ils satisfont aux conditions de pérennité et de sécurité ainsi que de respect des milieux traversés. Ils sont balisés selon une signalétique de randonnée habituelle (rouge et blanc pour les itinéraires de Grande Randonnée, rouge et jaune pour les itinéraires de Tours de Pays et jaune pour les itinéraires de Petite Randonnée). Ils sont régulièrement vérifiés et entretenus par les collectivités territoriales en charge de leur entretien.

## EXPERTISE

L'expertise des itinéraires « Rando en joëlette » est effectuée par des spécialistes de l'association NATAPH alliant une bonne connaissance du terrain et des itinéraires de randonnées, ainsi qu'une solide expérience de la pratique de la joëlette.

Cette démarche de référencement des itinéraires praticables en joëlette a vocation à être élargie sur l'ensemble du territoire français, en partenariat avec les associations, les collectivités territoriales et les fédérations sportives concernées.



Le projet « Développer l'offre touristique de pratique de la randonnée en direction des personnes en situation de handicap » est cofinancé par L'Union européenne.



©NATAPH

Association NATAPH - Carrer de l'Escola - 66 500 Nohèdes

Affiliée FFCAM - N° SIRET 498 924 703 000 032

nataph66@gmail.com - 04 68 05 31 82 - 06 27 92 21 17

www.rando-handicap.fr